1ÈRE ANNÉE DUCK LAKE, SASK., JEUDI 1 FEVRIER 1912 No. 48

Tous articles, nouvelles, communications, destinés à la publication dans "Le Patriote de l'Ouest" doivent être adressés et parvenir au plus tard le LUNDI MATIN à la Rédaction.

Pour toutes demandes concernant les abonnements et les annonces, et pour les envois d'argents, on doit s'adresser à l'Administration.

ABONNEMENTS:

Un an (Canada)........... $1.00
Un an (Etats-Unis)........ $1.50
Un an (Europe)........... $2.00

LE PATRIOTE DE L'OUEST

NOTRE FOI! NOTRE LANGUE!

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest.

Publie chaque semaine, le jeudi, les plus récentes nouvelles du district et un résumé de toutes les nouvelles du Canada, des Etats-Unis et de l'Europe.

Possède plusieurs excellents collaborateurs.

Le "Patriote de l'Ouest" est seul journal français de la Saskatchewan.

ANNONCES:

La ligne (1ère insertion).... $0.12
Insertions subséquentes.... 0.08
Mariage, Décès, Naissance. 0.25

A. F. AUCLAIR, O. M. I., *Rédacteur en Chef* Propriétaires CIE LA BONNE PRESSE LTEE DR. N. H. TOUCHETTE, *Administrateur*

L'Œuvre de la Convention

27-28-29 février 1912

Réponses encourageantes

La nouvelle d'une convention toute prochaine des catholiques de langue française de la Saskatchewan s'est répandue comme une traînée de poudre.

Les réponses les plus encourageantes commencent déjà à nous parvenir.

Le vaillant curé d'une paroisse éloignée nous assure qu'il sera présent à la convention du 28 février et qu'il amènera avec lui au moins cinq de ses paroissiens. On ne reculera ni devant la fatigue d'un long voyage, en voiture et en chemin de fer, ni devant les dépenses; il faut assister à cette réunion qui sera à la fois une belle fête de famille et une mutuelle consultation relativement à nos intérêts religieux et nationaux.

En effet, autour du parler français, cette belle langue dont nos compatriotes anglais eux-mêmes envient les richesses, c'est tout un programme de solide organisation pour les nôtres que nous voudrions réaliser.

Grâce à Dieu, nos compatriotes d'autres langues, dans notre province, n'en sont pas rendus à cette étroitesse de vues qui découvre sottement des projets d'hostilité dans toute démarche qui tend à assurer une meilleure concentration d'un même groupe national. La liberté qu'ils réclament largement pour eux-mêmes, ils la laissent volontiers à tout autre qui s'en inspire pour le bien général, et ils ne marchandent pas non plus leur admiration à ceux qui manifestent un ferme vouloir de marcher de l'avant.

Sont-ils guidés dans ce sentiment par la pensée que, dans un pays jeune et tout débordant d'espérances, ce qui fortifie l'expansion et la vitalité d'un groupe quelconque de la population favorise en même temps la prospérité générale? — Il se peut. Nous nous plaisons toutefois à leur rendre loyal témoignage qu'ils donnent de la sorte un bel exemple de droiture et de justice, trop bien en harmonie avec les qualités de la mentalité française pour ne pas trouver écho dans nos âmes.

Que chaque nationalité défende ses droits et ses privilèges, qu'elle soit fière de conserver le trésor de sa langue et de ses traditions, cette idée nous va comme un gant.... qui fait bien.

Nous pourrions citer ici les paroles de tel Anglais (d'Angleterre), étranger à notre foi, qui approuve entièrement les nôtres de rester inébranlablement fidèles à leur parler et à leurs croyances. S'il se trouvait chez nous des personnes habituées en d'autres milieux à une trop grande timidité par suite des incessants préjugés que soulèvent à tout propos des esprits mesquins et brouillons, elles peuvent être doublement rassurées, d'abord parce que notre convention sera de nature absolument pacifique, et ensuite parce que l'opinion des rares fanatiques ne compte guère dans l'Ouest.

La part de chaque Centre français

Nous apprenons aussi qu'en divers endroits, le pasteur de la paroisse, après avoir exposé à ses gens le but de la prochaine convention, les a engagés fortement à se concerter et à se réunir tout d'abord pour étudier les mesures à soumettre et faire immédiatement le choix des représentants de leur localité.

La méthode est excellente et mérite les plus chaleureuses félicitations.

C'est notre ferme espoir qu'elle sera partout suivie. On peut en augurer les résultats pratiques les plus féconds. La convention deviendrait ainsi parfaitement représentative de toute la population de langue française de la Saskatchewan et de ses divers besoins.

Et lorsque les délégués officiels de notre province se rendront à Québec, dans la grande assemblée de tous les groupes français, ils feront écho à la voix des milliers de catholiques de la Saskatchewan qui veulent ici continuer à prier Dieu en syllabes de France et faire respecter les droits de la plus belle langue du monde.

Les travaux de nos congressistes se rattacheront à trois idées principales: l'*école*, la *colonisation* et le *groupement* de nos forces.

Nous serons en mesure de publier prochainement le programme détaillé des séances. Que l'on nous permette pour le moment d'en indiquer seulement les grandes lignes. La journée *la plus importante* de la convention sera celle du MERCREDI 28 FÉVRIER. Pour accomoder ceux qui ne peuvent disposer que d'une journée, et afin de permettre aussi aux prêtres d'être de retour dans leurs paroisses pour le premier vendredi du mois, les fonctions les plus importantes du congrès sont réservées pour ce jour. Le matin, messe pontificale solennelle (musique grégorienne) et sermon de circonstance, *très probablement par S. G. Mgr Langevin.* Le reste de l'avant-midi sera consacré à la formation des comités et la révision des rapports. Dans l'après-midi étude et discussion des rapports — une dizaine de travaux, brefs et au point, se rattachant aux trois idees générales déjà mentionnées et traités par des hommes très compétents de diverses parties de la province. — Le soir, en grande réunion générale, vote sur les motions soumises, élection des officiers du bureau permanent, choix des délégués pour le Congrès de la Langue Française à Québec, etc. — Le lendemain, 29 travail spécial du bureau permanent avec le concours des congressistes.

Le mardi soir, 27 février, aura lieu la réception officielle des congressistes par la population de notre ville, discours de bienvenue.

Telles sont les grandes lignes du programme. Que l'on se rappelle bien la date importante du 28 FÉVRIER pour la convention nationale des catholiques de langue française de la Saskatchewan.

S. G. Mgr O. Charlebois, O. M. I. et la Convention

Le Pas, Sask., 27 janvier 1912.

RÉVÉREND PÈRE AUCLAIR, O. M. I.,
RÉDACTEUR DU "PATRIOTE DE L'OUEST"
DUCK LAKE, SASK.

Bien cher Père,

J'accepte bien volontiers votre invitation à prendre part à la convention de l'élément français convoquée à Duck Lake pour le 28 et 29 février prochain. A cet effet, il me faudra parcourir une longue distance; mais je le ferai avec plaisir, sachant qu'il s'agit d'une bonne cause.

Cette convention est non seulement utile; mais nécessaire. Elle aurait dû avoir lieu depuis longtemps. Mes plus sincères félicitations aux promoteurs. J'espère que le clergé et les laïques se feront un devoir d'y assister en grand nombre. Sachons faire le sacrifice d'un peu de temps et de quelques dépenses pour travailler à la défense de notre langue et de notre nationalité. Mettons de côté les mesquineries quand il s'agit d'une cause si sacrée. Oh! si nous pouvions comprendre une bonne fois la nécessité de nous unir et de nous entendre!

Agréez, Cher Père, mes meilleurs souhaits de succès, ainsi que l'assurance de mon entier dévouement.

† OVIDE, O. M. I.,
Vic.-ap. du Keewatin.

L'opposition au décret "Ne Temere"

La discussion du bill Lancaster a été renvoyée aux calendes grecques.

Le gouvernement s'en remet à la décision du Conseil Privé pour savoir si cette législation est dans les limites de ses pouvoirs.

Le bill Lancaster est l'oeuvre d'un orangiste sectaire, et l'on sait l'agitation stupide que certains ministres protestants ont créé autour du décret "*Ne Temere*".

Ce décret du Souverain Pontife ne s'applique qu'aux catholiques. Il a pour but de rendre plus difficiles les mariages mixtes en prescrivant la célébration du mariage devant un prêtre catholique, sous peine nullité.

Dans divers pays, l'Etat reconnait comme valides des mariages que l'Eglise déclare nuls, — le mariage entre divorcés par exemple, — Que s'ensuit-il? C'est que ces personnes *ne sont pas du tout mariées devant Dieu.* Toute affirmation de l'Etat en sens contraire n'y fait rien, puisque le mariage entre catholiques est un sacrement et tombe sous la juridiction de l'Eglise.

Le cas est le même pour les mariages mixtes célébrés devant un ministre ou un juge de paix depuis la promulgation du décret pontifical. Ces mariages sont parfaitement nuls.

Il est à espérer que le bill Lancaster est définitivement enterré, mais si jamais il ressuscite, les catholiques devront le combattre sans merci au nom des droits de l'Eglise qui priment ceux de l'Etat *en matière religieuse.*

Le gouvernement ne s'est pas prononcé sur le fond du débat, Il a préféré tourner la difficulté sans la résoudre. Un "non" catégorique eût satisfait davantage la conscience catholique.

Voici ce que dit M. Henri Bourassa, à ce sujet dans le *Devoir*.

"M. Borden et son gouvernement semblent avoir manqué une bonne occasion de dire non à propos du bill Lancaster. Leur manoeuvre est peut-être adroite pour l'instant; elle manque d'ampleur et de décision. Même comme tactique, elle est faible. En ajournant la difficulté, le ministère court grand risque de l'accroître. Il semble s'être aventuré dans une voie analogue à celle où sir John Thompson chercha à faire dériver la question des Ecoles du Manitoba, avec quels résultats, on ne l'a pas oublié: la constitution et la justice en souffrent encore.

"Il avait pourtant beau jeu. M. Aylesworth, ministre de la Justice dans le Cabinet Laurier, avait décliné la compétence du parlement. Son successeur, M. Doherty, partageait cet avis et n'a pas fait mystère de son opinion dans le débat de lundi.

"Le premier ministre a cru préférable de prendre la tangente. Il n'y a gagné, croyons-nous, ni force ni prestige.

"M. Laurier n'a pas été lent à le lui faire sentir. Il est juste de signaler l'ampleur avec laquelle le leader de l'opposition a écarté les sophismes et les erreurs grossières qui se sont accumulées depuis des mois sur ce fameux décret *Ne Temere.* Il n'a peut-être pas été rigoureusement exact dans son analyse de cet acte pontifical. Il a indiqué sa relation directe avec la législation du Concile de Trente, qui a été promulguée au Canada depuis plus de deux siècles et dont le décret ne fait que maintenir la sage discipline. Il a démontré que cette législation canonique ne s'adresse qu'aux catholiques, et que son but immédiat est de combattre la clandestinité du mariage, en d'autres termes, la fraude dans le plus sacré des contrats."

De par le Monde

Nouvelles du Canada, des États-Unis et de l'Europe

CANADA

Au Parlement de Régina

L'ouverture de la session, jeudi dernier, a été fort impressionnante.

Le discours du lieutenant-gouverneur Brown annonce d'excellentes mesures, surtout pour les cultivateurs. On croit que ministériels et oppositionnistes s'entendront pour faire revenir la question de la réciprocité sur le tapis. Le débat portera principalement sur la question des terres et des chemins de fer.

L'honorable J. A. Calder remplace temporairement le premier Ministre Scott, actuellement en voyage de santé dans le Sud.

MM. J. A. Sheppard, de Moose-Jaw, et J. F. Bole, de Régina, proposèrent et secondèrent l'adresse au discours du trône.

Réseau de chemins de fer pour la Saskatchewan

Le C. N. R. demande une charte au gouvernement de Régina pour la construction d'un vaste réseau de voies ferrées qui couvrirait toute la province. Il est fait mention d'au moins 15 embranchements. Ces lignes pourraient drainer tout le trafic vers la baie d'Hudson.

Honneur à un compatriote

M. H. M. Martin a été choisi comme président de la Chambre de Commerce d'Edmonton.

Le rapport officiel des dernières élections

Le secrétaire de la Chancellerie royale à Ottawa vient de publier le rapport officiel des élections du 21 septembre.

La majorité conservatrice totale est de 44,461.

Voici le tableau du vote par provinces;

Province	Gouv't	Opp'on
Ontario	269,930	207,078
Québec	159,262	164,274
Nouvelle-Ecosse	55,209	57,462
Nouveau-Brunswick	38,880	40,192
Manitoba	40,356	34,781
Colombie Anglaise	25,622	16,350
Ile du Prince Edouard	13,638	13,998
Saskatchewan	34,700	52,924
Alberta	29,675	37,208
Yukon	2,285	829
Totaux	669,557	625,096

Entre Ottawa et Montréal

Une nouvelle ligne est projetée entre ces deux villes, avec extension jusqu'à la baie Georgienne: distance 430 milles.

Le duc de Connaught et le président Taft

Le gouverneur-général du Canada a rendu visite au président des Etats-Unis.

Les finances de l'Alberta

Le budget accuse un surplus de $440,246 qui est toutefois contesté par le chef de l'opposition.

La fièvre de l'or

On prétend avoir trouvé des gisements aurifères à Mininotas, Manitoba. Les mineurs accourent en foule.

Convention des syndics d'école

Les syndics d'école de l'Alberta se sont réunis en convention à Calgary mercredi dernier.

Convention des Sociétés d'Agriculture

Les Sociétés d'Agriculture de la Saskatchewan se réuniront en convention à Saskatoon, du 6 au 9 février. Le lieutenant-gouverneur Brown et l'Hon. W. H. Motherwell, Ministre de l'Agriculture, y assisteront.

D'Edmonton à St. Paul des Métis Alta.

Nos compatriotes de St. Paul se réjouissent fort à la nouvelle qu'un chemin de fer va être tout prochainement construit chez eux.

Monument à LaVerendrye.

La "Société historique de St. Boniface" a nommé un comité chargé de prélever les fonds nécessaires à l'érection, à St. Boniface d'un monument à LaVerendrye. Le président de ce comité est M. Joseph Lecomte, et le secrétaire trésorier M. l'abbé D. Lamy.

Au parlement fédéral.

Il est question d'établir un bureau de sténographes pour faciliter la correspondance des députés. —Les contrats pour l'impression des timbres-postes et des billets de banque de l'Etat sont libellés de telle sorte que le gouvernement peut les faire imprimer en *anglais* et en *français*; il est à souhaiter qu'il le fasse.—M. Burham voudrait l'établissement, au pays, d'un système de pensions pour les vieillards, analogue à celui de l'Angleterre. — Le Dr Sproule, président de la Chambre sait maintenant tout juste assez de français pour réciter la prière d'ouverture dans cette langue. —Les archives nationales sont mises sous le contrôle d'un sous-ministre M. Doughty, un catholique anglais, et se rattacheront aux affaires surveillées par le premier ministre. — Les droits douaniers sont maintenus sur l'importation du bois brut américain, au profit de l'industrie forestière de la Colombie. — Il se peut que la session soit terminée dans une couple de mois.—Le sous ministère des Affaires Etrangères, au lieu de relever du Secrétaire d'Etat sera sous la surveillance immédiate du premier ministre. — Le ministre des Finances a donné avis d'une résolution pour l'établissement d'une Commission fédérale du Tarif. — On ne sait pas encore quand sera présenté le bill pour l'extension des frontières du Manitoba.

EUROPE

Les élections d'Allemagne

Les derniers rapports accusent des gains considérables en faveur des socialistes. L'état actuel des partis comporte 110 députés socialistes, 95 Progressistes, dont 46 Nationaux-libéraux et 42 Radicaux, 122 députés du Centre, 70 Conservateurs et 1 indépendant.

La Legislature de la Saskatchewan

Le Discours du Trone

Voici en substance le discours prononcé à l'ouverture de la Session.

Le Lieutenant Gouverneur fait d'abord allusion à l'inauguration des nouveaux édifices du parlement et il espère que cette première réunion inaugurera aussi une époque de continuel progrès dans l'histoire de la province.

Il rappelle le souvenir du couronnement de Sa Majesté Georges V, et signale l'honneur qui est conféré au Canada par la nomination du Duc de Connaught au poste de Gouverneur Général.

Puis, il se réjouit que les chiffres du recensement placent la Saskatchewan au quatrième ou troisième rang parmi les provinces quant à la population.

La dernière moisson a été surabondante au point que les moyens de transport et d'emmagasinage du grain sont devenus insuffisants.

Le gouvernement se propose de continuer les négotiations entamées avec le gouvernement fédéral au sujet de la possession autonome des ressources naturelles de la province.

La Société Coopérative des Elevateurs a acheté 5 Elevateurs et en a construit 39 autres ce qui facilite l'emmagasinage de 1,210,000 minots de grain.

Le Bureau de l'Hygiène s'est entendu avec les trois grandes compagnies de chemin de fer de la province pour détourner le cours de la branche sud de la Saskatchewan afin de procurer de l'eau aux endroits en souffrance.

Des mesures ont été prises pour *diminuer* les *taux* de transport par grande et petite vitesse sur les chemins de fer.

Un vif besoin d'ouvriers agricoles experimentés *se fait sentir*. Un projet est élaboré à cet effet.

Une législation spéciale sera aussi proposée pour favoriser l'élevage des chevaux.

La question d'assurance contre la grêle sera aussi discutée.

De considérables progrès ont été réalisés par la construction de nouveaux embranchements de chemins de fer. L'assemblée législative sera appelée a prendre de nouvelles mesure pour assurer la construction de nouvelles voies de transport.

Il sera aussi déposé des projets de loi sur les sujets suivants: réglementation des compagnies d'assurance, autorisation des municipalités à acheter et distribuer du grain de semence, contrôle des automobiles, rédistribution des collèges électoraux, amendements aux lois générales dans l'intérêt public.

Les comptes publics de la dernière année fiscale, et l'estimé des subsides nécessaires au service public pour la présente année, préparés avec grand soin au point de vue de l'économie et de l'efficacité, vous seront soumis.

J'espère que vos déliberations seront guidés par la Providence dans les meilleurs intérêts du peuple et de la province que vous représentez.

Un Colonisateur d'Alberta

M. l'abbé J. B. Morin

La mort de M. l'abbé Jean-Baptiste Morin a pu passer presque inaperçue à Montréal, où les événements se précipitent, mais elle a du avoir de douloureuses répercussions chez les Canadiens de l'Ouest, qui gardent avec un respect attendri le souvenir de ce digne prêtre.

L'abbé Morin mérite de fixer l'attention de tous ceux qui ont à cœur le progrès du pays et la prospérité de leurs compatriotes. Il appartenait à cette glorieuse phalange de prêtres patriotes qui tenaient d'une main le manchon de la charrue et de l'autre un crucifix, digne continuateur de l'œuvre de Mgr Labelle sur un champ d'action différent, mais animé du même souffle d'enthousiasme, doué lui aussi de l'ardeur généreuse, pénétré de la même ambition d'agrandir le patrimoine des Canadiens - Français, d'augmenter leur influence et de ne pas laisser l'héritage de nos pères passer entièrement en des mains étrangères.

Nommé en 1889 missionnaire colonisateur de l'Alberta, par Mgr Grandin, l'évêque missionnaire qui voyait avec terreur monter le flot de l'immigration étrangère, et craignait de voir sombrer l'œuvre de cinquante ans de dévouement et de sacrifice. M. Morin s'occupa de ses fonctions avec un zèle apostolique qui lui valut l'admiration de tous.

Doué d'une foi robuste, il sut résister à toutes les tentations de découragement. Il n'avait qu'un but, grouper les Canadiens-Français, stimuler leur ambition, leur sentiment national, jeter les assises d'une colonie, sœur de la province de Québec, son alliée future. Si le gouvernement fédéral d'alors fût quelque peu venu à son aide, son rêve devenait une réalité; mais il se heurta souvent à un parti pris et toujours à l'indifférence.

M. Morin dut le succès de sa mission à son activité, à son jugement sûr, agrementé d'un esprit pétillant. Son langage populaire, énergique, sa bonhomie, sa rondeur, sa facilité de persuasion lui gagnaient les cœurs.

Parti du peuple, il était arrivé au ministère par les seules forces d'une volonté tenace qui devait vaincre tous les obstacles accumulés sur sa route. Employé d'hôtel, grâce à quelques économies patiemment accumulées, il put compléter les lacunes de son instruction et céder à l'attrait puissant de sa vocation sacerdotale.

De cette humble origine, contrairement au commun des parvenus, il avait gardé une modestie touchante qui fut le charme de cette nature fruste "écorce dure, mais cœur tendre."

Voici le bel éloge que faisait du regretté defunt, Mgr Bruchési, lors de son passage à Saint-Albert, en 1899 : "Cet homme si humble, dont l'œuvre de patriotisme et de colonisation dans l'Ouest canadien en fait un émule des Provencher et des Taché."

L'abbé Morin a fait surgir des prairies dix paroisses canadiennes. Les débuts furent pénibles au missionnaire. Les récoltes ayant manqué presque complètement, deux années cousécutives, les colons découragés n'auraient pas demandé mieux que de laisser cette terre ingrate, s'ils avaient pu revenir. Ils accusaient M. Morin de leur avoir peint le pays sous de trop belles couleurs. Le bon prêtre, en retour, se multipliait pour être utile à tous, pour les aider par tous les moyens. Il se faisait leur commissionnaire, visitait les familles des exilés, apportait de l'argent avec de bonnes nouvelles; et de peine et de misère, leur faisait prendre racine dans ce sol dont il connaissait la richesse.

Mais il devait recevoir la récompense de son dévouement, quand, après une absence de 10 ans, en 1910, il retrouva ses misérables colons devenus de riches propriétaires.

Il reçut de véritables ovations sur son passage, et ce dut être un grand bonheur de recueillir toutes ces bénédictions, cette reconnaissance, qui montait du cœur jusqu'aux lèvres de ceux qu'il avait fait libres et riches. Il avait arraché la plupart d'entre eux à la pieuvre américaine. Il avait fait plusieurs voyages aux Etats-Unis pour rapatrier les exilés.

M. Morin était d'avis que l'Ouest canadien devait prendre sa population dans les provinces de l'Est, et surtout dans la province de Québec, afin que nos richesses ne passent pas aux étrangers. D'abord, il prétendait que le gouvernement fédéral devait donner aux fils des vieilles provinces du Canada les mêmes avantages qu'il prodiguait aux étrangers. Il n'était guère pour le progrès trop rapide qui se fait au détriment des générations futures. Il eut voulu fermer ces greniers du monde entier afin de les conserver aux Canadiens, surtout à nos compatriotes. Il eut voulu surtout opposer à l'immigration étrangère des restrictions tellement sévères, qu'elles eussent empêché l'arrivée en foule, dans notre jeune pays, des immigrants de l'Europe continentale et des Iles Britanniques, trop souvent le rebut des populations du vieux monde.

Frédéric VILLENEUVE

AUX CULTIVATEURS

Pour eprouver le grain de semence

Le cultivateur qui se sert de grains dont la capacité germinative n'a pas été expérimentée, court grand risque de perdre une partie de sa récolte, l'an prochain. Et pourtant il peut se prémunir contre ce danger sans qu'il lui en coûte rien.

A la suite d'une saison où les récoltes ont été atteintes, en plusieurs endroits, par la gelée, la nécessité d'éprouver le grain de semence avant de le confier à la terre, s'impose particulièrement, surtout pour l'avoine.

Le cultivateur peut s'assurer, chez lui, si son grain de semence est bon, à condition qu'il y mette le temps et le soin voulu. D'un autre côté il y a des laboratoires à Ottawa et à Régina où les grains de semence sont éprouvés gratuitement par des hommes expérimentés.

Il suffit d'envoyer un échantillon de votre grain au Département de l'Agriculture, Ottawa, ou Laboratoire Provincial à Régina.

Mettez votre nom et votre adresse sur le paquet et envoyez aussi sous enveloppe séparée une courte lettre expliquant votre envoi.

La mission des enfants

Les parents qui ont des enfants à élever devraient toujours avoir ces trois pensées présentes à l'esprit:

1o Ces petits enfants seront des hommes plus tard;

2o Ces petits enfants sont les images vivantes de Dieu;

3o Ces images sont à l'état d'ébauches au physique et au moral; nous sommes les artistes chargées de les achever, de les rendre toujours plus ressemblantes au modèle divin.

Cette idée de l'enfant est absolument juste. Les parents doivent tous les jours travailler sur cette ébauche: ici, c'est un défaut qui apparait, il faut le retrancher; là, c'est une habitude à faire contracper, il faut prendre les moyens tour réussir.

Il est beau et noble le rôle de l'artiste qui marque de son génie le tableau qu'il achève, mais mille fois plus beau et plus élevé le rôle d'un père et d'une mère auprès de ces chères petites, dont il faut faire des hommes et des saints.

On arrive à ce beau résultat par l'éducation.

TH. SIMON

ÉGLISE CATHOLIQUE DE DUCK LAKE

RÉVÉREND TH. SCHMID, CURÉ

Offices de la Semaine:
6 hrs et demie: Messe basse.

Offices du Dimanche:
10 heures: Grand'Messe et Sermon.
2 hrs de l'après-midi: Catéchisme.
3 heures: Vêpres et Bénédiction du Très Saint Sacrement.

Tous les premiers Vendredi du mois Messe de Communion à 7 hrs et demie a.m. et Bénédiction du Très Saint Sacrement à 7 hrs et demie p.m.

Mon bouton est sauvé !

Ouf !.. Enfin, je suis libre !.. Je puis m'asseoir et respirer un peu !...

Imaginez-vous que je viens de passer un vilain quart d'heure,... là,.. tout près des ateliers du *Patriote*, dans la salle d'attente du bureau de poste de Duck Lake.

Je ne saurais dire encore si je dois rire ou pleurer en songeant à l'immense couche de bêtise qui se ramasse parfois dans les cavités cervicales de certains bipèdes à face humaine.

***

Donc, je venais voir à la poste si le courrier ne nous apporterait pas une de ces nouvelles à sensation qui font les délices du journaliste.... et des autres aussi !

Comme il faut s'y attendre au moins six jours par semaine, le train était en retard... Le C. N. R. tient beaucoup à sa réputation de tortue malade !

Quelques journaux de toutes nuances et de toutes couleurs s'ennuyaient seuls au fond de la boîte, surpris de se voir si rapprochés malgré leurs opinions si différentes et si opposées.

J'en sortis un au hasard et je le parcourus rapidement.

C'était le calme plat, il n'y avait rien de neuf !

Soudain, une voix de basse-taille se fit entendre derrière moi :

—Monsieur l'abbé !...

Un gros personnage que je n'avais pas vu tout d'abord, était assis derrière la porte et fumait un cigare en lisant *Le Hibou*, journal prêtrophobe et franc-maçon de Montréal.

—Monsieur ?...

—Donnez-vous donc la peine de lire cette annonce et dites-moi ce que vous en pensez !

Il me tendit son journal où je pus voir en caractères gras :

Mme GELINO

"Phrénologiste parisienne, palmiste faisant les tarots égyptiens. Vous donnera entière satisfaction sur votre passé, présent et futur. Secret absolu. 409, rue Vieille, Montréal."

—Eh bien ?...dit-il.

—Eh bien, Monsieur, je pense ...que Dieu seul connaît le secret des coeurs, ainsi que les choses futures qui dépendent de la volonté libre des hommes, et qu'il faut être bien... naïf pour aller se faire voler son argent par tous ces charlatans et toutes ces coureuses de rue.

—Je m'en doutais !...répondit mon homme avec un ricanement sonore qui fit faire plusieurs soubresauts à l'énorme rotondité qui lui servait de ventre.

—Et vous, Monsieur, qu'en pensez-vous ?

—Moi !!? ?

D'un bond formidable, mon interlocuteur est sur pied et s'élançant sur moi, il me saisit brusquement par... le second bouton de mon "capot" en poil de chèvre.

Pendant dix-huit minutes, pas une de moins, il y est allé de son boniment furibond, me regardant dans le blanc des yeux, pour voir si je l'écoutais bien et donnant une petite secousse à mon pauvre bouton, pour me rappeler à l'ordre chaque fois que mes yeux se tournaient vers la porte libératrice.

***

—Moi, monsieur !... moi ! je suis libre penseur et franc-maçon !...

Et se reculant un peu pour mieux jouir de son effet, il continua :

—Moi... je suis vénérable !... entendez-vous, et il secouait terriblement mon bouton... vénérable de la Loge *Les Pavés du Temple*... moi, je suis émancipé, je ne crois plus à rien,... ni à Dieu, ni à diable !...

—Mais...

—A l'heure actuelle, nous marchons vite nous autres, le progrès s'accentue de jour en jour et avant peu, il n'y aura plus de place que pour la liberté !

—Tant mieux, nous...

—Oui, la science triomphe enfin des ténèbres de l'obscurantisme et nous allons en finir avec toute votre race de curés !....

—Oh, oh !.. fis-je en simulant un sursaut d'horreur...

Mon bouton faillit sauter aussi. .... Je devins immobile.

—Toutes vos sornettes sur Dieu, le ciel et l'enfer,.. ni, ni, c'est fini, nous ne croyons plus à toutes ces superstitions !..

—Mais enfin, Monsieur, vous déplacez la question, que pensez-vous de "Mme Gelino" ?..

—Je pense que je vais partir demain pour Montréal, afin d'aller la consulter.

—Pourquoi pas aujourd'hui ?..

—Aujourd'hui !.. mais vous n'y pensez pas !.. et il roulait de gros yeux en boule.. aujourd'hui, je ne puis pas, car c'est vendredi et que ça porte malheur de voyager le vendredi !....

—Mais ce n'est pas logique ce que vous me dites-là !....

—Comment, pas logique ?.. répéta-t-il en secouant mon bouton avec une violence effrayante.

—Mais pas du tout !..: puisque vous ne croyez à rien !.. fis-je en portant la main à ma propriété menacée.. Pardon, vous allez m'arracher mon "capot" !..

Il me lâcha, je fis un pas vers la porte.

Il me ressaisit par mon troisième bouton.

—Mais ce n'est pas la même chose : Quand on voyage le vendredi, on est sûr de mourir dans l'année, *ça c'est prouvé*, tandis que Dieu, le ciel ou l'enfer... tout ça...

—Tout ça ?....

—Tout ça, c'est bon pour les femmes !..

—Ah, c'est bon pour les femmes ! C'est-à-dire, Monsieur, que vous et tous les gens de votre sorte, qui éclatez de rire devant nos croyances et nos mystères, vous vous laissez duper par le premier venu.

—Mais....

—Laissez-moi parler, c'est bien mon tour, je pense. D'ailleurs je serai bref.

Vous ne croyez pas en Dieu,... parce que Dieu vous gêne !

Vous ne croyez pas à l'enfer.... parce que l'enfer vous gêne !

Vous ne voulez pas du christianisme et vous ajoutez foi à un tas de superstitions imbéciles qui le remplacent.

Vous croyez aux songes, aux somnambules, aux charlatans et aux tireuses de cartes !.... Tenez, Monsieur, je parie que vous craignez horriblement l'influence néfaste du chiffre 13 ?....

—Pour ça, oui !.... ce nombre porte malheur,.. toujours !....

—Eh bien, Monsieur, s'il en est ainsi, lâchez vite mon bouton et fuyez !

—Pourquoi ?

—Parce que mon nom se compose de 13 lettres et que je pourrais vous porter malheur !

D'un geste aussi rapide que l'éclair, le gros monsieur lâcha mon "capot" et recula d'un bond dans l'angle de la salle, comme s'il venait de marcher sur un serpent.

—Comment donc vous appelez-vous ?...

Par précaution pour mon quatrième et dernier bouton, j'ouvris d'abord la porte, puis lui faisant un salut :

—Sans rancune, Monsieur, je me nomme :

LE FRANC-TIREUR

Les tourneurs sur bois et sur métaux peuvent regarder les gens en face, mais non ceux qui tournent les talons.

Les écoles de la Saskatchewan

Les catholiques ont droit à des districts ou arrondissements scolaires séparés là où ils sont en minorité, et ils peuvent élire des commissaires d'école catholiques et percevoir leurs taxes ou impôts pour soutenir ces écoles ; mais l'administration est entièrement aux mains du gouvernement. Durant les heures de classe il est défendu de donner l'instruction religieuse.

Avant 1892 les catholiques des territoires du Nord-Ouest devenus aujourd'hui les deux provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta jouissaient des mêmes droits que la minorité de Québec ; ils pouvaient comme eux non seulement percevoir leurs taxes d'écoles, mais aussi administrer leurs écoles. En 1892 et jusqu'en 1901, par une suite d'ordonnances arbitraires, l'administration des écoles a été enlevée aux catholiques et la constitution de 1905 a consacré cette diminution de nos droits scolaires, au point que les écoles déclarées pompeusement nationales, sont neutres de par la loi puisque l'Eglise n'a ni le contrôle du programme d'études et de la discipline de la classe, ni un mot à dire dans le choix des livres, les examens et la formation des maîtres.

Léon XIII, d'immortelle mémoire, dans sa célèbre encyclique "Affari vos" sur les écoles du Manitoba dit ce qu'il faut entendre par une école catholique, voici ses propres paroles :

"Ex quo illa necessario consequuntur ; magistris opus esse catholicis ; libros ad perlegendum, ad ediscendum non alios, quam quos episcopi probarint, assumendos : liberam esse potestatem oportere constituendi regendique omnem disciplinam, ut cum professione catholici nominis, cumque officiis quæ inde proficiscuntur, tota ratio docendi discendique apprime congruat atque consentiat."

Pie IX, de sainte mémoire, dans une allocution consistoriale du 1er novembre 1850 condamne une proposition qui nie les droits de l'Eglise dans l'école et Nous la soumettons à vos sérieuses réflexions.

Proposition condamnée.

"Totum scholarum publicarum regimen, in quibus juventus christiana alicujus reipublicæ instituitur, episcopalibus duntaxat et seminariis aliqua ratione exceptis, potest et debet attribui auctoritati civili, et ita quidem attribui ut nullum alii cuicumque auctoritati recognoscatur jus immiscendi se in disciplina scholarum,

"in regimine studiorum,

"in graduum collatione,

"in delectu et approbatione magistrorum."

C'est la doctrine catholique que nous devons accepter et prêcher aux fidèles. Il faut avouer que c'est une situation bien délicate qui nous est faite par la loi de 1905, et nous devons en tirer le meilleur parti possible sans cesser néanmoins de poursuivre le recouvrement de nos droits scolaires.

Ainsi il y a déjà plusieurs années que Nous demandons pour les catholiques, les religieuses surtout, des sessions spéciales d'école normale, et si le petit nombre d'instituteurs a rendu la chose difficile, sinon impossible jusqu'ici, Nous espérons que notre vœu se réalisera.

Nous avons aussi songé à une maison d'éducation commerciale et supérieure pour les garçons, à Régina, et plusieurs catholiques de cette ville ont fait des démarches auprès de Nous et d'une communauté religieuse, et ont même acheté un terrain pour réaliser un projet aussi excellent.

Nous avons la ferme confiance que les catholiques du nouveau diocèse auront bientôt la grande joie de posséder cette maison d'éducation tant désirée, et Nous en bénissons Dieu de tout cœur.

MGR LANGEVIN, O. M. I.

Au Coin du Feu

Première Communion de Jeanne

La retraite de la première Communion est close, et Jeanne est revenue radieuse à la maison.

Et en rentrant, elle a jeté des sourires sur toutes les lèvres, des lueurs sur tous les fronts, des perles de rosée dans tous les regards, une paix ineffable dans tous les cœurs.

Et le soir avant de monter dans sa chambrette, elle s'est approchée doucement de son père ; doucement elle a levé vers lui ses yeux bleus, où scintillait deux étoiles. Puis elle lui a passé doucement ses petites mains autour du cou ; lui a mis sur la joue le plus doux de ses baisers ; elle lui a dit à l'oreille de sa douce voix :

"Papa, le bon Dieu m'a bénie et pardonnée ; ce soir, si tu voulais, à ton tour, me pardonner et me bénir ?"

Et le pére a été suffoqué par cette parole d'enfant ; tout un bouleversement s'est opéré dans son cœur ; il a voulu parler et il n'a pas pu : machinalement, il a étendu la main au-dessus de sa fille, et puis il s'est détourné pour pleurer.

Jeanne s'est retirée dans sa chambre, conduite par sa mère. La nuit est venue ; la mère a embrassé une dernière fois sa fille, et Jeanne s'est endormie.

Et sous les rideaux blancs, au-dessus de cette innocente qui sommeille, il y a des anges qui voltigent.

Et les anges du ciel viennent effleurer de leurs ailes le front pur de l'ange de la terre.

Et ils éveillent dans son âme tout un essaim de rêves joyeux.

Et Jeanne aperçoit les anges dans le ciel de lit et, au milieu d'eux, Jésus.

Et elle entend de douces voix qui murmurent :

"Demain ! demain !"

Et d'en haut, d'en bas, il y a des sourires qui voltigent et qui se répondent sous les rideaux blancs.

Elle s'est écoulée la douce nuit d'attente ! Les étoiles ont couru dans le firmament ; déjà l'horizon s'empourpre, voici l'aurore et le soleil !

La mère est revenue dans la chambre de sa fille. Elle a déposé sur une table toute la belle toilette du grand jour : et la robe aux reflets de neige et le voile aux longs plis, et la couronne de roses blanches, et le chapelet aux perles de nacre, et le joli missel couleur bleu d'azur.

La petite fiancée de Jésus s'est parée de ses beaux atours. Elle s'est enveloppée dans sa parure blanche,—moins blanche que son âme.—La mère a arrangé le voile sur les cheveux d'or ; elle a mis sur le front la couronne de roses, et sur le front encore, encore un baiser.

Et elle s'est arrêtée un instant à contempler sa fille ; "Dieu ! qu'elle est belle !" pense-t-elle en son cœur.

O mère, mère, prenez garde ! n'allez pas jetez la vanité dans cette âme ! En route pour le bonheur.

Jeanne a pris sa place parmi ses compagnes. Sa robe blanche s'est effacée parmi les robes blanches, comme un lis disparaît dans une corbeille de lis. Mais le regard de sa mère ne se trompe pas. Sa fille ce n'est pas celle-ci, ce n'est pas celle-là ; sa fille, elle est là-bas, à droite, la quatrième : comment vous ne la voyez pas ?...

Et voilà que Jeanne se lève et et s'avance à la Table sainte. Oh ! à ce moment surtout, comme sa mère la regarde !

Et la mère s'est levée à son tour pour suivre sa fille ; et le père a suivi la mère. Ils se sont agenouillés ensemble au banquet divin, et le Roi du ciel est venu habiter dans ces trois âmes !

Le père, la mère, l'enfant, tous les trois sur le coeur de Dieu ! Oh ! la douce société !

Et, penchés du haut du ciel bleu, les anges sont restés en extase à jouir de ce spectacle. Ils ont arrêté leurs chants ; ils ont suspendu leur lyre ; et les voilà qui adorent tous en silence.

O monde, laquelle de tes joies vaut une minute de celle-là ? Arrête à ton tour, adore et tais-toi !

N.B.---Lisez l'article de la première page.

Catholiques de la Saskatchewan, à vous de jeter les bases d'une grande organisation en venant assister à la CONVENTION. ---28 et 29 FEVRIER 1912. Duck-Lake, Sask.

N. B.---Lisez l'article de la première page.

Le Crucifix vengé

Un groupe d'enfants, des premiers communiants de demain, sortaient d'une église. La gaieté moins bruyante des jeunes garçons montraient qu'ils gardaient l'impression des paroles qui venaient de leur être dites par le prêtre à cheveux blancs qui s'efforçait de faire vibrer à l'unisson de la sienne les jeunes âmes que la lutte attend bientôt.

Sur la place, au bas des marches de l'escalier, un de ces grands et pâles voyous, triste produit d'une race dégénérée et d'une éducation sans Dieu les mains dans les poches, la casquette molle plantée sur la nuque, un débris de cigarette mâchée à la bouche, regardait le défilé.

Comme si la foi qui brillait sur ces fronts eût insulté à son ignorance et à sa bêtise, il cria, l'air insolent et la voix blagueuse :

"En avez-vous appris des sottises et des niaiseries ? J'étais là près de vous quand le Curé disait que vous devriez mourir plutôt que de marcher sur un crucifix. Tas de blagues que tout cela. Que je marcherais dessus moi !"

Les jeunes garçons regardaient tristes et froids celui qui insultait si grossièrement leurs croyances.

Une voix s'éleva claire et ferme pour venger le Christ outragé, et l'oeil brillant, une sainte indignation peinte sur son jeune visage, un enfant de dix ans s'écria :

"Un âne aussi marcherait bien sur le crucifix."

L'agresseur, réduit au silence et poursuivi par les applaudissements ironiques de la bande enfantine avait pirouetté sur ses talons et partait l'oreille basse.

Le courageux petit défenseur de sa foi avait une mère chrétienne.

Où est le Bonheur ?

Le bonheur est si souvent dans les aspirations de notre cœur à tous et il en a si besoin, ce pauvre coeur, qu'il le demande à toute créature et à toute situation. Oh ! comme tu le trouverais, si tu n'étais pas si impatient, si avide, si exigeant ! Ecoute cette bluette.

Je vois là-bas, sur la pelouse, une blanche chevrette dont toute l'occupation est de brouter l'herbe dans ce cercle que lui permet de parcourir la corde qui l'attache à un arbre.

Elle est abondante et fraiche, ondoyant à la brise, l'herbe qui lui sert de nourriture.

Et la corde qui retient la chevrette est longue, lui permettant de brouter sans fatigue tout le long du jour.

Mais la pauvre folle, au lieu de paître doucement, voyez : Elle tire, tire le lien qui l'attache : elle veut l'herbe qui verdoie plus loin, au delà de sa portée : et elle toute haletante, et le lien trop tendu écorche son cou : et elle crie, inquiète, souffrante, malheureuse.

N'est-ce pas là ce que nous faisons tous ?—Chacun de nous a son piquet, sa corde, son cercle tracé. Et là Dieu nous a mis et pour le coeur et l'esprit et pour le corps tout le nécessaire et même un peu de superflu.

Pauvres fous, comme la chevrette, au lieu de jouir paisiblement de ce que nous avons, nous usons nos forces pour avoir ce qui est là-bas, bien loin et que nous ne pouvons atteindre.

L'homme a cinq sens. Malheureusement le bon lui manque presque toujours.

Ayez un langage coloré pour peindre les événements.

DEUX ANS AUX PAYS DES CHAMEAUX

ROMAN VECU
PAR
LE FRANC-TIREUR
Écrit Spécialement pour le "Patriote de l'Ouest"

DEUXIÈME PARTIE

Dans le Sahara

VI

UNE FÊTE QUI FINIT MAL

(Suite)

Le soleil était déjà bien haut sur l'horizon quand la longue caravane dépassa le puits de Hassi-Ourlou.

En route depuis la veille à 5 heures du soir, on avait doublé l'étape à marche forcée afin de pouvoir se reposer dans la journée du lendemain dans la ville indigène de Ghardaïa.

Dorel exultait littéralement en songeant que tout à l'heure il allait enfin pouvoir s'isoler en tête-à-tête avec une vieille bouteille d'absinthe qui lui ferait oublier et les fatigues de la route et la poussière avalée et les multiples soucis d'une vie si mouvementée.

Vivès demandait l'heure toutes les cinq minutes en essuyant la sueur qui perlait de son front et Moreau, plus philosophe, fumait silencieusement sa pipe pour oublier la soif.

Le panorama qui se déroula soudain sous les yeux de nos jeunes explorateurs fit jaillir de toutes les poitrines un cri d'enthousiasme et d'admiration.

Le désert jusque là si monotone et si uni semblait s'être effondré à cet endroit à la suite d'un cataclysme de la nature. On se trouvait en présence d'un immense trou de deux kilomètres environ de circonférence, se prolongeant à perte de vue vers l'Ouest en une superbe vallée remplie de verts palmiers.

Au fond de cette cuvette naturelle, une ville, aux maisons blanches, aux terrasses très basses, semblait concentrer comme en un vaste miroir, les rayons d'or du soleil saharien.

C'était Ghardaïa.

Une autre ville plus petite, plus antique et plus noire, entourée d'un mur d'enceinte, s'échelonnait à gauche sur le versant opposé.

C'était Ben-Isguem, l'une des cinq villes saintes qui forment la fameuse confédération du Mzab.

L'entrée de cette cité est absolument interdite aux Européens sous peine de mort.

Un tel spectacle, après de longues journées remplies toujours d'une même perpective, possède un charme tout particulier qu'on ne saurait goûter dans nos vertes contrées où l'on trouve à souhait la variété sur les différents points de l'horizon.

Aussi, ce fut allègrement et en chantant que le convoi descendit la côte abrupte qui conduit à Ghardaïa.

Une fusillade bien nourrie salua les arrivants et une vingtaine de cavaliers au burnous blanc vinrent passer, rapides, sur le front de la colonne en poussant des cris de joie.

Plusieurs chameaux richement caparaçonnés, s'avançaient gravement au milieu de la plaine en dandinant mollement sur leur dos de superbes palanquins fermés d'où s'échappaient les étourdissants "you, you, you, you..." des femmes arabes.

C'était un mariage très probablement.

—Chouette !.. s'écria Dorel, nous arrivons pour la fête, nous avons toutes les veines à la fois!

—Et ce soir, nous pourrons admirer la grande fantasia, car il paraît que les Mozabites (habitants du Mzab) ne font jamais les choses à moitié et qu'ils ne sont heureux qu'en faisant "parler la poudre"... Voilà qui est superbe pour nous donner des jambes.

Pendant tout ce temps, le camp avait été choisi, les tentes dressées et plusieurs tirailleurs indigènes se dirigeaient vers le quartier arabe où ils allaient passer leur temps en mangeant du *couscous*, en buvant de l'absinthe et en fumant du *kif*.

Moreau et Vivès étendus à l'ombre, devisaient tout bas en attendant le sommeil.

Dorel partit à grands pas à la recherche de sa bouteille.

Il ne devait pas revenir avant le soir, nous verrons en quelles tristes circonstances.

Pénétrons à sa suite à travers les rues étroites de Ghardaïa et jetons un coup d'œil sur cette population dégradée, mais intéressante pourtant.

Comme dans toutes les villes exclusivement arabes, on est saisi dès l'abord par une odeur infecte qui vous prend à la gorge et à laquelle un Européen s'habitue difficilement.

Le Coran prescrit les ablutions avant la prière, mais il ne dit pas de nettoyer les gourbis et de chasser les immondices de toutes sortes que l'on rencontre dans la rue.

Le Coran prescrit de se laver le visage et les mains, mais il ne dit pas de laver les burnous, la gandoura et tous les autres habits.

Le Coran dit de prier cinq fois par jour, mais il ne dit pas de travailler, il ne dit pas de se gêner.

Et l'Arabe, heureux de son sort et de son avachissement physique et moral, demeure tout le jour étendu béatement au soleil, sans se préoccuper de la vermine qui grouille partout autour de lui et sur lui. Vienne la maladie, viennent les plaies hideuses et infectes il reste là sans se soigner, et à ceux que son indifférence étonne, il répond invariablement : *Mecktoub* ! (c'était écrit !). Tout ce qu'il fait, il le fait par fanatisme.

Il ne faudrait pas croire cependant qu'il n'est aucune exception à cette règle. Non, car nous sommes ici dans un quartier de la basse classe.

(A Suivre)

Ecrivez nous AUJOURD'HUI pour nous annoncer l'honneur de votre présence à la Convention des CATHOLIQUES DE LANGUE FRANÇAISE DE LA SASKATCHEWAN à Duck Lake, 28 et 29 fevrier.

Adressez toutes communications au :

**Patriote de l'Ouest,
Duck Lake, Sask.**

'L'autre Copain'

Souvenirs

On s'est permis à diverses reprises de faire le portrait d'un confrère de collège, et naguère encore le *Nationaliste* relatait certains gestes de l'ami d'autrefois. Qu'on me permette de renvoyer la balle au lanceur.

Un jour nous arrivait au collège de X... je ne dirai pas un bambin, mais un petit bonhomme assez intéressant. Dès les premiers jours je l'avais remarqué parmi les nouveaux venus. Un petit air mutin, presque pas timide, observateur pénétrant pour son âge, sachant découvrir à l'oeil les petits travers des autres : il me plut presqu'aussitôt. Esprit enjoué, parfois à l'excès, plutôt railleur que caustique, il m'amusait par ses saillies. Comme il excellait à trouver le faible d'un chacun, il y en avait peu à l'abri de ses plaisanteries. C'était, du reste, le côté répréhensible de son caractère. Comme ce chat débonnaire dont parle LaFontaine :

"Je ne corrigeais qu'à demi le
[pétulant *Pierrot*
Me faisant scrupule
D'armer de pointes ma férule."

Cependant je pourrais peut-être me confesser de l'avoir gratifié de quelques taloches. C'était une exception naturellement et quelque chose pour cimenter l'amitié. Mais que voulez-vous ? On le nommait ordinairement *lutin, diablotin* parce que à certaines heures il se faisait taquin en diable.

Si j'avais un faible pour LaFontaine et les courses dans les bois, lui en avait pour la mythologie. C'était son fait. L'Olympe n'avait pas de secret pour lui; il savait débrouiller tous les dieux, déesses et héros de la fable avec leurs diverses attributions. Ainsi pendant que je m'appliquais à lui faire goûter les beautés agrestes de LaFontaine, lui m'en commentait la partie mythologique.

Nous vécumes plusieurs années dans la plus grande intimité. Amateurs passionnés de la belle langue française, nous nous extasions devant les classiques du XVIIe siècle, nous communiquant l'un à l'autre nos impressions, nous goûtions en commun les beautés de ces grands maitres : Corneille, Racine, LaFontaine et les autres.

Une chose, pourtant, nous faisait de la peine : c'était la double défection de certains des nôtres : 1o l'engouement exagéré de l'anglais ; 2o cette manie inconsciente de parsemer la conversation d'expressions et de mots anglais. Nous n'avions pas de foudres assez fortes, de pointes assez acérées pour poursuivre ces gens-là. Afin d'enrayer autant que possible cette course folle à l'anglicisme, nous mettions dès lors nos efforts en commun en fondant "La ligue française" inaugurant ainsi au collège de X... une société active du parler français.

Pour revenir à notre petit *lutin* le sérieux se fit petit à petit dans cette nature un peu vive et sa vocation se dessinait de jour en jour, il devint l'excellent journaliste que beaucoup connaissent : M. Léon Trépanier, chef du service des nouvelles au *Devoir*.

J'en aurais bien des siennes à raconter, je me borne à une qui fera voir le type.

Un jour nous arrive au collège un certain bravache (bonne nature d'ailleurs) qui se faisait fort de connaitre toutes choses. Les arts plastiques comme ceux d'agrément n'avaient rien de caché pour lui. Or bien ! en un clin d'oeil mon Léon a toisé son homme. Nous revenions du bain (à la maison de campagne) lorsqu'ils échangèrent cette conversation :

—En effet, dit Léon, vous êtes un fier nageur.

—Oui, mais voilà ce que c'est que de se baigner dans la *mud*, peut-on montrer son savoir ? Parlez-moi des bains de l'Ile Ste Hélène, Platsburg, etc...

Comme nous débarquions.

—Vous me parliez de jeux, fit notre hâbleur, savez vous jouer au *base-ball* ?

—Quoi ? fait Léon, *baise bâle* ?

—Ah quel beau jeu !

—Oui ! tiens, curieux !

—Il y a une *base*, un *home base*.

—Ah ! et une grimace de guenon s'esquisse sur le visage de Léon tourné vers moi en aparté.

—Ben oui ! la *box* du *pitcher fair* au milieu.

A ces mots, Léon eut un haut-le-corps à se disloquer deux vertèbres et cria en levant les yeux : "O Jupiter, prête-moi tes foudres et toi Hercule, ta massue !!! tandis que moi, président de la *ligue française*, en homme pratique, je m'apprêtais avec mon aviron à tâter les côtes de cet imprudent écorcheur de langue.

—Venez voir mes *curves* continua ce dernier une fois sur la terrasse. Léon lui fait tourner le dos à la galerie, comble de rieurs et de loustics, se place derrière, soi-disant pour mieux voir les *cœurves* et pendant que mon gars s'ankylose les membres pour devier la balle, Léon danse un rigodon diabolique et les spectateurs sur la galerie s'esclaffent de rire.

J. A. L.

La Revue Franco-Américaine

Publication mensuelle illustrée

SOMMAIRE DE JANVIER 1912

J. L. K. Laflamme. — Bonne année. W, Chapman, — Le givre (poésie). Errol Bouchette. — Les origines de notre histoire parlementaire. V. A. Landry. — Voix d'Acadie. Louis Gerenval (II). La politique canadienne et les Canadiens-Français. Michel Renouf — Le feront-ils, Vte F. de Frontenac (II). La nation Franco-Normande au Canada. Saint-Sorlin. — Etude Sociale. Léon Kemner. — Revue des faits et des œuvres. J. A. Lefebvre. — Chronique financière.

DIRECTEUR : J. L. K. Laflamme.
Abonnement : $2.00 par année.
2487 casier postal, Montréal.

FAUSSE CHARITE

Tout chrétien peut prier en secret pour les plus grands pécheurs: aucun chrétien n'a le droit de leur remettre en public leurs plus grands péchés.

Les Mémoires de Louis Schmidt

Reminiscences

Écrites spécialement pour le "Patriote de l'Ouest"

CHAPITRE V

(1868-69-70)

(Suite)

Plusieurs écrivains ont raconté les troubles qui ont précédé l'entrée de la colonie anglaise d'Assiniboïa dans la Confédération Canadienne, et la plupart sont assez exacts. Ils ne diffèrent que dans leurs appréciations suivant qu'ils sont anglais ou français ou de parti-pris.

Pour ceux qui veulent se renseigner à fond, je recommanderais, parmi les Anglais, l'ouvrage d'Alexandre Begg, — rare maintenant dit-on, — et parmi les Français, ceux de l'abbé Geo. Dugas, tous deux témoins des faits qu'ils racontent. Puis les écrits plus récents du R. P. Morice, O. M. I., qui les résume tous et les rectifie parfois, et qui contient des détails inédits très intéressants pour ce qui regarde l'invasion des Fénians, dans l'automne de 1871.

Pour moi, outre mes impressions personnelles, et tout en suivant le cours chronologique des événements, je m'arrêterai plus spécialement à quelques épisodes qu'on a à peu près passés sous silence, ou sur lesquels on n'a pas assez appuyé.

Ceci dit, je viens à mon récit.

Disons tout d'abord que dès le commencement de l'hiver 68-69, le gouvernement canadien, sous prétexte de soulager les misères d'un peuple que la famine menaçait, avait envoyé des employés pour ouvrir le chemin dit de Dawson, à la Pointe de Chênes.

Première irrégularité. Le pays n'était pas canadien, et c'était un acte de sans-gêne inoui pour un gouvernement d'aller entreprendre des travaux publics dans un pays étranger, sans l'assentiment des autorités du lieu, qui pour nous étaient le gouvernement d'Assiniboïa. Le pays était vendu, dirait-on, mais il fallait attendre au moins que le vrai propriétaire, la Reine, l'eut livré. Or, sa proclamation ne parut que le 15 juillet 1870.

Les desseins du Canada devinrent bientôt manifestes. Il voulait s'introduire dans le pays, comme dans une terre déserte, sans plus s'occuper du peuple qui l'habitait que s'il n'existait pas. Car quelques mois plus tard, il envoya des arpenteurs, sous les ordres du colonel Dennis, qui se mirent à tirer des lignes de tous côtés, sans s'occuper s'ils étaient sur des propriétés privées ou non.

Les métis, cependant, sous l'impulsion de Riel, commençaient à s'agiter. Ayant pris conseil de personnes sages et plus expérimentées qu'eux, ils tinrent d'abord des conciliabules secrets, puis des assemblées plus nombreuses et ils décidèrent de s'opposer par tous les moyens à l'entrée du gouverneur que le Canada envoyait, et dont on annonçait la prochaine arrivée. Ils voulaient auparavant avoir des garanties sûres que tous leurs droits seraient sauvegardés. Ce fut la base sur laquelle ils s'appuyaient pour se soulever et prendre toutes les mesures voulues afin de réussir dans leur entreprise. Ceci se passa au mois d'octobre 1869.

Leur première action d'éclat, pour montrer qu'ils étaient sérieux, fut d'aller arrêter les arpentages qui se faisaient à St Vital, en plein cœur des établissements métis. Puis ils allèrent s'établir à la Rivière Sale, près de la mission de St-Norbert, où ils barrèrent le chemin public, ne voulant pas que personne y passât sans leur autorisation. C'était le chemin qui conduisait à la frontière américaine, par où devait venir le nouveau gouverneur, Wm. Macdougall.

Le parti canadien, c'est-à-dire les employés déjà rendus et tous ces nouveaux colons qui étaient venus les uns après les autres, dans ces dernières années, de la province d'Ontario, ce parti fut abasourdi par tous ces actes hardis. Il se voyait devancé, et peut-être mis hors d'état de parvenir à ses fins, qui étaient de voir la nouvelle administration entrer au plus tôt en fonction, pour l'influencer, la diriger à sa guise, et, par ce moyen-là, faire de la colonie, une province anglaise à l'image de celle d'Ontario.

Il s'adressa aux autorités judiciaires locales pour faire réprimer ces actes qu'il appelait illégaux et subversifs du bon ordre. Les hypocrites ! Ils étaient tous, ou à peu près tous, des contempteurs du droit, des briseurs de prison même, et ils venaient s'adresser aux autorités !

Leurs démarches, comme bien on pense, n'eurent aucun résultat. Le Conseil d'Assiniboïa s'assembla d'urgence et décida d'avertir Macdougall qu'il n'eût pas à entrer dans la colonie avant que des arrangements soient faits pour apaiser les mécontents.

Je viens à mon voyage pour un instant. Sur le chemin du retour, nous campâmes un soir avec le nouveau gouverneur et sa suite qui ne voyageaient pas avec des bœufs, comme nous. C'était à la Grand'Fourche.

Macdougall était sans doute au courant de ce qui se qui se qui se passait à la Rivière Rouge, car un de nos gens, étant allé faire un tour à leur feu, il y fit la connaissance de M. Provencher, le secrétaire du nouveau gouverneur. Tout en faisant face le plus philosophiquement possible à la situation, il paraissait malgré lui assez inquiet de la tournure que prenaient les événements. Pauvre Provencher, il ne devait pas encore voir le Fort Garry, à son premier voyage à la Rivière Rouge, car il n'alla pas plus loin que St-Norbert, plus loin toutefois que son seigneur !

(A Suivre)

A MM. les Curés

Nous avons augmenté considérablement le tirage de la présente édition du journal afin de mieux faire connaître la convention nationale des catholiques de langue française de la Saskatchewan convoquée à Duck Lake pour les 28 et 29 février.

Nous prenons la liberté de vous adresser quelques numéros supplémentaires de notre journal et nous comptons sur votre bienveillante obligeance pour en assurer la distribution aux intéressés.

La prochaine livraison contiendra la suite des listes d'adhésion.

Si l'on veut suivre le mouvement intéressant qui s'organise pour les nôtres dans la Saskatchewan, ceux de votre localité qui ne sont pas encore abonnés au PATRIOTE auront tout avantage à le devenir incessamment.

L'ADMINISTRATION.

Comité Organisateur

Nous publions de nouveau la liste des membres du Comité d'Organisation du Parler Français en Saskatchewan.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR : S. G. Mgr Albert Pascal, O. M. I., évêque de Prince Albert ; S. G. Mgr O. E. Mathieu, évêque de Regina ; S. G. Mgr O. Charlebois, O. M. I., évêque de Bérénice, vicaire apostolique de Keewatin ; l'honorable W. F. A. Turgeon, procureur général de a Saskatchewan : l'honorable Benjamin Prince, sénateur.

PRÉSIDENT ACTIF : R. P. H. Lacoste, O. M. I., vicaire général du diocèse de Prince Albert.

SECRÉTAIRE : R. P. A.-F. Auclair O. M. I.

COMITÉ :

1o. Tous les prêtres de langue française de la Saskatchewan.

2o. MM. Louis Schmidt, écrivain pubiciste. St Louis, Sask. ; Emile Richard, Richard Sask. ; Dr N. H. Touchette, administrateur du Patriote de l'Ouest, Duck Lake, Sask. ; Alph. Gravel, avocat, Moose Jaw ; Emile Gravel, avocat, Moose Jaw ; J. E.Fortin, architecte, Régina ; Dr Desrosiers, Saskatoon ; Dr V. Bourgeault, Marcelin Sask. ; Dr Thibodeau, St Hippolyte, Sask. ; Dr Moreau, Vonda ; M. Morin, marchand, Prince-Albert : Gédéon Poulin, ancien instituteur, Prince-Albert ; A. H. de Trémaudan, Manor ; Maurice Quennelle, notaire, Wauchope ; J. M. Renaud, Saskatoon ; M. Legault, instituteur, St Hippolyte, Sask. ; Alp. Geib, docteur en droit, Delmas, Sask ; Amédée Cléroux, agent de colonisation, Vonda ; O. St-Denis, M. J. Dubois, Frs. Vernerey, G. Gervais, Duck Lake.

Membres adhérents au "Parler Français" dans la Saskatchewan

(Suite et Fin)

St-Denis

MM. L. Allard, M. et Mme J. April, P. Belec, T. Béchard, N. Brochu, J.-B. Billo, M. et Mme Billo, J. Beaudry, G. Bénard, H. Cloutier, S. Chicoine, M. et Mme P. Caillé, M. et Mme E. Caillé, A. Couture, J. Contrasti, E. Casavant, M. et Mme F. Charland, M. et Mme E. Desmarais, M. et Mme H. Desmarais, W. Desmarais, O. Desautels, J. Dauphin. M. et Mme J. Dinelle, A. Dinelle, F. Dufour, M. et L. English, M. et Mme A. Gauthier, O. Gauthier, A. Gauthier, M. et J. Hamoline, C. Hamoline, A. Laviolette, J. Lequeux, M. et Mme A. Labrecque, M. et Mme J. Laliberté, M. et Mme M. Laliberté, M, et Mme A. Laliberté, G. Laliberté, A. Lepage, M. et Mme G. Lepage, A. Lepage, M. et Mme F. Lussier, J. Latestu, M. et Mme P. Langlois, A. Lalonde. M. et Mme P. Lalonde, M. et Mme A. Lechasseur, N. Morin, M. et Mme A. Moyen, P. Nadaud, M. et Mme J. Porneuf, O. Porneuf, J. Puits, M. et Mme A. Pion, J. Paquin. M. et Mme P. Pelletier, E. Pelletier, M. et Mme R. Racicot, M. et Mme J. Remillard, M. et Mme P. Raymond, P. Tessier, M. et Mme W. Watkins.

Mourey

R. P. M. Mourey, B. Rio, J. Dupont. C. Mercereau, A. Mercereau, N. Arcand, C. Mercereau, A. Tournier, A. Mercereau, J. Bonthoux.

Montmartre

MM. J. Therriault, L. Blagdon, J. A. Boyer, A. de Trémaudan, D. F. de Trémaudan, C. Ecarnot, J. Ferraton, A. Van de Velde, J. Gouin, A. Breton, T. Maillhot, J. Beauchemin, A. Corriveau, V. Perron, I. Perras, A. Ferraton, F. Coupal, I. Chevillard, O. Coupal, J. Lazure, A. Faubert, M. Faubert, N. Faubert, G. Gratton, P. Perron, A. Pion, J. Perron, O. Hamelin, H. Bourdeau, Melle A. Midland, Vve Jh. Therriault, J. Beaudin, H. Pepin, A. Pepin, Melle P. Coté, E. Beaulieu, F. Rioux, N. Bellemare, E. Dureault, J. Perras, J. Perras, E. O'Shaugnessey, L. Perron, Mme D. Blagdon, A. Bachelu, W. Lavoie, H. DeDecker, T. DeDecker, D. DeDecker, J. Langelier, E. Langelier, C. Lévesque, P. Goulet, Vve H. Mortier, A. St-Cyr, A. Beliveau, M. Coupal, S. Leveillée, F. Ecarnot, D. Patenaude, P. Sauvé, L. Perrey, J. Perrey, J. Perrey, N. Gendron, E. Laurin.

Howell

M. et Mme L. Grimard, M. et Mme T. Grimard, D. Brisson, L. Grimard fils, MM. P. Grimard, A. Grimard, L. Grimard, H. Grimard, A. Grimard, C. Naudet, H. Naudet, M. et Mme L. Poilièvre.

Bellevue

M. et Mme U. Grenier, Melle E. Godet, D. Grenier, M. et Mme J.-B. Dumont.

St-Hippolyte

Melle A. Houde, MM. I. Plante, O. Levreault, A. Jullion, C. Turenne, N. Lemieux, F. Fillion, Z. Roy, W. Carrière, C. Fillion, J. Girard, M. Delorme, M. Neault, O. Nadon, O. Turenne, F. Gobron, A. Roy, F. Rousseau, R. Vallière, L. Hamel, M. Régnier, R. P. J. Jullion, MM. et Mmes A. Bélanger, A. Régnier, F. Nadon, U. Masson, J. Poulin, L. Vermette, M. Sylvestre, J. Letourneau, A. Letourneau, F. Letourneau, A. Letourneau, A. Vallière, Mmes Vve J. Nadon et Roy, Melles J. et L. Turenne.

Ouelletteville

MM. L. Simonin. S. Lambert, P. de Conninck, A. Gauthier, H. Simonin, L. Simonin.

Gleichen

M. L. Simonin.

Domrémy

MM. P. Blondeau, A. Blondeau, P. Blondeau, fils, L. Blondeau, Melle A. Blondeau, E. Blondeau, B. Blondeau, J. Blondeau, J. Blondeau, M. et Mme J.-B. Legault.

Garonne

M. et Mme H. Gaudet.

Vonda

MM. H. Kergoat, G. Marcotte, F. Rentiers, E. Rentiers, V. Van de Velde, J. Van de Velde, A. Painchaud, MM. et Mmes M. Sirois, A. Sirois, A. Sirois, A. Stebbins, M. de Lagassy, A. Pinette, H. Pinette, M. Dinelle, J. Sasseville, A. Gauthier, A. Dion, H. Desmarais, F. Lussier, A. Pion, U. Watkin, F. Charland, J. Cloutier, L. Léonard, E. Lefrançais, A. Labrecque, J. Doiron, I. Dionne, L. Lusseville, Z. Lepage, A. Marleau, N. Porlier, J. Daignault, A. Dionne. P. Perreault, F. Loisel, A. Cléroux. D. Bélec, F. Chaput, N. Lepage, M. Bussier, J. Parent, P. Roy, J. Roy, P. Roy, O. Roy, H. Roy, J. Barry, F. Dufour, O, Loiselle, D. Doiron, E. Casavant, F. Gauthier, E. Pinette, V. Pinette, H. Corbin, N. Morin, E. Dinelle, A. Dinelle, N. Dinalle, T. Sasseville, F. Moreau, O. Gauthier, A. Gauthier, H. Cloutier, P. Caille, E. Caille, J. Lefrançais, J. Léonard. J. Labrecque, A. Labrecque N. Labrecque, C. Peccoux, C. Lepage, W. Lepage. E. Lepage, W. Chaput, E. Chaput, A. Chaput, L. Bussier, A. Lévêque, L. Lévêque, H. Lévêque, E. Lévêque, A. Roy, J. Roy, H. Marleau, R. Marleau, A. Marleau, A. Richard H. Dufour A. Bérubé, D. Leblanc, N. Vezina, E. Vezina E. Lemieux, E. Lemonde, J. Porlier, A. Girouard, H. Gauvin, G. Leroux, A. Gauvin, T. Belanger, J. Perrault.

Wauchope

MM. J.Gaudet, Mme J. Gaudet, J. Gaudet, fils, M. Gaudet, L. Gaudet, J. Seive, I. Seive.

Blaine Lake

MM. L. Desjardins, A. Desjardins, C. Dagenais, E. Dame, M. et Mme O. Desjardins, J. Hamand, J. Périllat, E. Maussion C. Boullet, L. Cousu, H. Conan, R. Abgral, Y. Gouetfic, M. Gouetfic, M. Olivier, L. Olivier, J. Abgral, MM. et Mmes J. Hamand, J. Lavoie, D. Parent, L. Apchin, P. Olivier. H. Simon, M. Hervaut. Melles M. Abgral, M, de Montarmel. E. Hervaut. M. Hervaut, A. Sanche. H. Marenger, D. Paquet. M. et Mme E. Dagenais, MM. H. et H. Dagenais. Melles M. A. B. Dagenais. M. A. Marquis.

Aldina

M. et Mme L. Watier, MM. B. Watier, G. Watier, E. Dagenais.

Marcelin

MM. et Mmes A. Bourgeault, H. Marchand, MM. O. Bourgeault, C. Bourgeault, L. Choquette, A. Lenglet, A. Chartrand, C. Joly, E. Berry, F. Marcelin, W. A. Chartier, L. Marchand. M, et Mme J. Fournier, Melle D. Fournier, M. Fournier, E. Fournier, L. Fournier, M. Fournier, F. Fournier, Fl. Fournier. MM. J. Fournier, S. Fournier, P. Fournier.

Dana

M. et Mme Tremel. A. Tremel, Y. Tremel, J. Tremel.

St-Louis

MM. L. Guigon, H. Guigon, H. Guigon, F. Pélissier, M. et Mme E. Guigon, Melles C. et E. Guigon.

Big River

M. et Mme Z. Bernier.

Rhein

M. J. Gagnier.

Duck Lake

MM. et Mmes R. Barré, A. Barré, L. Duinat, Melle J. Duinat.

Muskeg Lake

MM. B. Proulx, H. Renaud, Melles E. Renaud, E. Renaud.

Arborfield

MM. M. Foucher, J. Dupont, F. Dupont, J. Dufour, F. Soucy, M. Soucy, M. Courteau, A. Caouette, S. Deloge, M. Deloge, R. Valois, D. Bérubé, R. Bérubé, A. Chabot, E. Dufour, R. Courteau, J. Courteau, C. Courteau, J. Bérubé, F. Carpentier, E. Favreau, A. Favreau, S. Thérault, W. Favreau, H. Henley, G. Carpentier, A. Thérault, C. Maranda, W. Arbour, J. Hudon, J. Bernatchey, J. Hudon, J. Valois, N. Valois, A. Valois, H. Carpentier, N. Valois. Carpentier, L. Carpentier, A. Carpentier, D. Goyer, D. Arbour, R. Goyer, F. Goyer, M. Castonguay, O. Castonguay, J. Castonguay, E. Thérault, D. Goyer, J. Brisebois, A. Brisebois, H. Brisebois, D. Brisebois, G. Goyer, L. Goyer, V. Goyer, C. Bachand, E. Maranda.

Delmas

MM. E. Audet, A. Audet, J. Fredette, E. Goulet, MM. et Mmes N. Goulet, et E. Audet.

Green Lake

R. P. Teston, O. M. I.

Manor

M. A de Tremaudan.

Dumas

M. et Mme N. Filteau, G. Filteau, Mlle A. Filteau.

Ferland

MM. A. Beaudoin, J. Fournier, L. Fournier, G. Couture, E. Couture, A. Couture, J. Chabot, A. Chabot, I. Chabot, F. Morin, J, Pelletier, C. Fauchon, L. Fauchon, A. Dion, MM. et Mmes J. Fournier, E. Chabot, N. Couture, N. Beauchesne, Mme Vve J. Morin.

Luxembourg

M. et Mme V. Poncelet.

Willow Bunch

M. et Mme J. Gagné.

Shell River

M. Z. J. Tétreault.

Moon Hill

MM. A. Renaud. L. Renaud, W. Craig.

Jack Fish Lake

MM. J. Nolin, J. O. Nolin, Melles J. Nolin, A. Nolin, MM. W. Venne, A. Fedler, J. Ness, Jo. Ness, M. L'heureux, G. L'heureux, A. Arcan, J. Gervais, M. Bourret, Melle C. Charpentier, MM. L. Charpentier, A. Alard. I. Fedler, Melles E. Fedler, A. Carrière, MM. M. Carrière, M. Monestier, A. Nolin, Al. Nolin, Melles L. Arcan, J. Arcan, A. Arcan, MM. L. Bertrand, H. Bru, W. Gervais, E. Arcan, P. Arcan, A. Arcan, M. Delisle. Nault, M. Gagné, A. Gagné, F. Gagné, A. Alain.

Gravelbourg

MM. J. Magnan, E. Cardinal, N. Aussant, F. Pigaudin, E. Ross, O. Boisselle, J. Fortin, A. Picher, S. Caron, A. Beauchesne, J. Dubé, I. Gosselin, C. Arguin, S. Poulin, J. Gauthier, J. Lefebvre, A. Peltier, C. Lethoine, J. Gauvraud, P. Larivière, J. Ross, G. Hebert, D. Gauthier, A. Lizée, M. Dion, G. Forest, J. Boyer, J. Gagnon, A. Amyot, P. L'Heureux, S. Lagassé, L. Braconnier, E. Lizée. F. Gauthier, D. Gauthier, J. Piché, R. Beauchesne, H. Bouvert, F. Beaudoin, J. Fontaine, N. Aussant, A. Lefort, P. Lefort, T. Aussant, A. Lagassé, J. Brillon, L. Poulin, A. Morin, A. Belisle, H. Lemyre, E. Bertrand, J. Comiré, A. Leblanc, P. Gravelle, A. Mailhiot, J. Hamelin, N. Nail, S. Bourgeois, A. Lagassé, G. Gravel, E. Deaust, D. Levasseur, P. Moure, J. Sweeney, F. Rioux, N. Gauthier, L. Michaud, M. St-Germain, C. Cardinal, A. Dorais, J. Lafrenière, H. Lafrenière, D. Mailhiot, A. Lafrenière, H. Bibeau, L. Bibeau, J. Mayer, P. Coupal, C. Denis, F. Gauthier, M. Beauchesne, H. Gauthier, E. Gauthier, Z. Lacasse, A. Morin, G. Adam, M. Dorais, P. Poulin.

Venez assister à la CONVENTION NATIONALE des catholiques de langue française de la Saskatchewan, à Duck-Lake, et faites-le savoir à vos amis.

Règles de conduite

Le baron Alphonse Rotschild, décédé, il y a quelque temps à Paris, a cru rendre service à la jeunesse française en lui indiquant les règles de conduite à suivre pour arriver au succès. Les mêmes conseils peuvent être adressés aux jeunes gens de tous les pays. Nous les reproduisons.

Evitez la boisson.

Osez entreprendre.

Employez bien votre temps.

Ne vous fiez pas au hasard.

Payez vos dettes promptement.

Soyez prompts en toutes choses.

Supportez patiemment l'adversité.

Soyez polis envers tout le monde.

Soyez braves dans la lutte de la vie.

Conservez précieusement votre intégrité.

Ne faites pas de connaissances inutiles.

Ne vous laissez pas aller au découragement.

Ne commettez pas de mensonges en affaires.

Ne vous efforcez pas de paraître plus que vous êtes.

Considérez suffisamment ; prenez une décision positive.

Examinez soigneusement tous les détails de vos affaires.

Ce sont autant de recommandations qu'un jeune homme ne doit pas oublier si, à l'exemple du célèbre baron, il veut parvenir au succès.

Venez en foule à DUCK-LAKE pour la grande CONVENTION NATIONALE du 28 et 29 FEVRIER 1912.

Un flutiste est un homme qui passe sa vie à boucher un trou pour en ouvrir d'autres.

Etranges contradictions.

Le soldat part parce qu'on le pousse.

Le fusil par ce qu'on le tire.

Calendrier de la Semaine

Pour l'Ouest Canadien

Dimanche, 4 Fév., Septuagésime.
Lundi, 5. Ste. Agathe, Vge. et Mart.
Mardi, 6. Ste. Dorothée, Vge. et Mart.
Mercredi, 7. Oraison de N. S. à Gethsémani.
Jeudi, 8. S. Romuald, abbé.
Vendredi, 9. S. Cyrille, évêque.
Samedi, 10. Ste. Scolastique, vierge.
Dimanche, 11 Février, Sexagésime.

N'oubliez pas la date importante du 28 FEVRIER 1912, à Duck Lake, Sask.

Tribune Libre

LE "PATRIOTE DE L'OUEST"
DUCK LAKE, SASK.

Monsieur le Directeur,

Je viens d'envoyer au secrétaire-trésorier de la ville de Duck Lake ma démission de conseiller pour les raisons suivantes que je vous serais reconnaissant de bien vouloir insérer dans votre prochain numéro.

Lorsque j'acceptai cette nomination j'espérais que toutes les affaires du conseil seraient traitées de façon à satisfaire les deux principaux éléments de Duck Lake, Anglais et Français: et en effet à la première assemblée du Conseil, une résolution a été passée à l'unanimité des membres présents autorisant le secrétaire *pro-tem*, à faire insérer dans certains journaux une annonce demandant des applications pour un secrétaire-trésorier parlant anglais et français. Mais qu'est-ce qui arriva ensuite: c'est que l'annonce fut intentionnellement rédigée de telle sorte que toute personne put faire application qu'elle parlât français ou non, et cela simplement en ajoutant dans l'annonce aux mots "parlant Anglais et Français" les mots "de préférence".

Je ne veux pas ici caractériser cette façon de changer complètement le sens d'une résolution passée au Conseil: mais passons aux conséquences:

A l'assemblée spéciale du 20 courant convoquée pour examiner les applications reçues, la majorité du Conseil trouva bon de nommer au poste vacant un monsieur dont je ne mets aucunement en doute les capacités, mais qui ne possède certainement pas les qualifications requises au point de vue de la langue française, et qui sans doute n'aurait pas songé à envoyer son application si l'annonce avait été rédigée telle que le demandait la résolution adoptée par le Conseil. Et ici je dois dire, qu'il est fort regrettable que pour une assemblée où une question de cette importance devait être décidée, un des conseillers ait trouvé bon de ne pas y assister, ce qui laissa un conseil de 5 pour délibérer. Sur ce nombre, 3 votèrent pour l'appointement du secrétaire proposé, et 2 contre. Et le tour était joué.

Je ne veux faire aucun commentaire sur les faits ci-dessus; mais je ne serais pas surpris que l'avenir ne démontre à la majorité actuelle du conseil que *l'arbitraire* ne peut durer longtemps. Ce que que nous demandons est le "fair play" pour tous. Duck Lake a certainement besoin d'un secrétaire parlant anglais et français, et nous finirons par l'obtenir.

M. Jean-Marie Forestier m'apprend à l'instant que lui aussi donne sa démission de conseiller et qu'il est en parfait accord avec moi concernant les faits ci-dessus.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de ma considération distinguée.

Votre tout dévoué
M.-J. DUBOIS

Nous comptons sur votre présence à Duck-Lake, les 28 et 29 février 1912.

Cours des Marchés

MARCHÉ DE DUCK LAKE

Blé no. 1 du nord		78
no. 2 id.		75
no. 3 id.		68
no. 4 id.		58
Œufs frais	la douz.	35
Beurre	la livre	30

A Vendre

Orge de Semence "Mensury" à six rangs, 400 minots à vendre, produite de grain enregistré. Echantillons peuvent être vus chez M. M. J. Dubois. Prix: 80 c. à Duck-Lake; 75 c. à la maison.

C. A. GALLOWAY,
1-2-12-3 f. Garonne, P. O. Sask.

Domremy

Le mardi 15 janvier, au milieu d'un grand concours d'amis en deuil, avaient lieu les obsèques d'une jeune fille de notre paroisse, agée de vingt ans, Gabrielle Baribeau. Elle aimait notre Eglise, et était toujours prête à s'y dévouer. Malade depuis longtemps, c'est au sortir d'une séance, au profit de notre église, où elle avait joué un des principaux rôles que très probablement le froid l'a prise et lui a porté le dernier coup. Quinze jours après, le docteur appelé a jugé une opération nécessaire. C'est à l'hopital de Prince-Albert entourée de toutes les consolations de notre sainte religion, que la mort est venue la prendre. Ses dernières paroles ont été pour se recommander aux prières de tous ceux qui l'aimaient, et ils étaient nombreux à en juger par tous ceux qui sont venus assister à ses funérailles.

Bienheureux ceux qui meurent enfants de l'Eglise, leur mémoire vivra éternellement.

Toutes nos condoléances à son père si éprouvé.

Mariages heureux

Le sacrement de mariage, dit l'Apôtre saint Paul, est un grand sacrement dans l'Eglise de Jésus-Christ. Il est digne de tout honneur.

Dieu a institué le mariage pour le bien de la société et le bonheur de ses membres. Il a voulu en même temps que ce fut une alliance sainte et sacrée. Comment se fait-il que tant de mariages soient malheureux et deviennent pour les époux un joug insupportable au lieu d'être la consolation et le charme de leur existence? C'est uniquement parce qu'on méconnait le caractère sacré du mariage, les obligations qu'il comporte, les vertus qu'il demande.

Que les époux s'inspirent des sentiments religieux, infailliblement leur mariage sera heureux. Qu'ils se préoccupent avant tout de fonder une famille chrétienne et la bénédiction d'en haut fera de cette famille un petit paradis sur la terre.

—Nous attirons l'attention de tous les amateurs de bon tabac canadien sur l'annonce de la Cie de Tabac du Comté Montcalm.

Pour qu'une soupe soit ou non mangeable cela ne tient qu'à un cheveu.

—Brigadier Tournesol, quand un cheval, il est attaché au pied d'un mur et qu'il s'en sauve, de quel pied qu'il part?

— Je ne sais pas.

—Espèce d'abruti! Bien! il part du pied du mur.

Madame Y.... est choquée de voir son neveu fumer la pipe.

—C'est indécent; dit-elle.

—Indécent! réplique-t-il. Si l'on peut dire! Je ne fume jamais que des pipes *culottées*.

TROUVE

Chez Alphonse Bonthoux, Sect. S-E. 28-44-3 Ouest, 3e M.

Taureau rouge, d'environ 3 ans, à tête blanche; anneau de cuivre dans le nez, étampe invisible.

Taureau noir et blanc, d'environ 3 ans, étampe invisible.

Ces animaux sont sur les fermes de M. Bouthoux depuis le commencement de novembre 1911.

Le propriétaire devra payer les frais de cette annonce et $5 par tête pour frais de garde et d'entretien.

ALPHONSE BONTHOUX.

Animal égaré

Sur la propriété de Frs Blanchard 22-44-2-3 une vache rouge avec une étoile blanche au front, aucune étampe visible: suivie d'un petit veau noir.

FRS. BLANCHARD,
Duck Lake, Sask.

A Vendre

Bonne maison à proximité de l'église et de l'école de Duck Lake. Beau jardin, bon puits, etable, etc. Conditions faciles.

S'adresser au bureau du journal ou à M. Léon Pézeril. Duck Lake, Sask.
14-12-14-2m.

RÉSUMÉ DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES HOMESTEADS DU NORD-OUEST CANADIEN

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de dix-huit ans, peut prendre comme homestead un quart de section des terres du gouvernement dans le Manitoba, la Saskatchewan ou l'Alberta.

Le demandeur doit comparaître personnellement à l'agence ou à la sous-agence des terres du district. Une entrée de homestead peut être faite par procuration, sous certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du demandeur.

DEVOIRS.—Un séjour de six mois chaque année sur le terrain et la mise en culture de celui-ci durant un terme de trois ans. Un possesseur de homestead peut vivre dans un rayon de 9 milles de son homestead, sur une ferme de pas moins de 80 âcres possédée ou cultivée par lui, ou possédée par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa sœur.

En certains districts un possesseur de homestead de bonne foi peut prendre en préemption un homestead dans le voisinage du sien. Le prix d'achat est de $3.00 l'âcre et les devoirs sont les suivants: résider sur l'un ou l'autre homestead, six mois chaque année pendant six ans, à dater de l'enregistrement du homestead, y compris le temps nécessaire pour mériter les lettres patentes du dit homestead, et en plus, culture de 50 âcres extra.

Un colon qui a utilisé son droit de homestead et ne peut acheter de homestead de préemption dans son district, peut en acheter un dans certains districts aux conditions suivantes:

Prix $3.00 l'âcre. Devoirs: Résidence de six mois chaque année pendant trois ans, culture de 50 âcres et construction d'une maison d'une valeur de $300.

W. W. CORY.
Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.